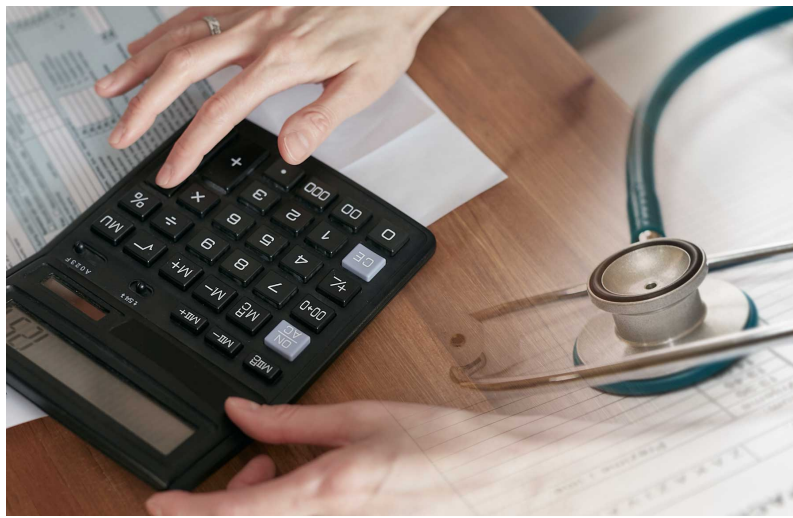


Actualités

23.04.2021 - SANTÉ - Eloïse Oberson

Prime Covid-19 : ou comment s'attirer les foudres de l'ensemble des acteurs du système de santé ?



Par voie de communiqué de presse, le Conseil d'Etat vaudois annonçait, le 19 février dernier, sa volonté « d'exprimer sa reconnaissance au personnel des institutions socio-sanitaires publiques, parapubliques et privées qui ont fait preuve d'une mobilisation hors-norme sur le front de la pandémie ». Cette prime de CHF 900.- nets devait alors toucher environs 14'000 personnes directement exposées au virus.

Or, il ressort de la Directive d'application que seule une partie du personnel potentiellement concerné se verra octroyer ladite prime, créant ainsi des inégalités de traitement injustifiables au regard de la garantie constitutionnelle d'égalité et d'interdiction de l'arbitraire. À titre d'illustration, ne seraient ainsi pas bénéficiaires :

- Les collaborateurs prêtés par acte de solidarité à des institutions hospitalières ou socio-sanitaires fortement impactées, mais salariés d'une entité privée.
- Le personnel des organisations de soins à domicile privées, ainsi que celui des cliniques privées.
- Le personnel de blanchisserie, des services hôteliers ou de cuisine, tous fortement solidaires et indispensables à la gestion efficiente des établissements concernés.

De surcroit, vouloir dissocier l'éligibilité des collaborateurs en fonction de la période ou de leur présence effective dans le cadre de la période déterminée (du 15 octobre 2020 au 1^{er} janvier 2021) est de nature à rendre incohérente, voire totalement absurde l'octroi d'une prime.

L'état de nécessité déclaré par le Conseil d'Etat a pourtant contraint, par le biais des diverses directives d'urgence, tous les professionnels de la santé et tous les établissements et institutions sanitaires, qu'ils soient publics ou privés, à assurer leur pleine et entière disponibilité à la mise en œuvre des mesures exigées par le Département de la santé.

La mesure de reconnaissance, annoncée avec emphase, engendre aujourd'hui une frustration considérable pour la majorité des collaborateurs du système de santé. Les Directions, quant à elles, seront bien démunies pour contenir ce mécontentement au sein de leurs équipes et pour assurer la motivation future de leurs collaborateurs.

Au-delà de l'effet d'annonce, octroyer une prime aurait dû réellement récompenser les actes de solidarité manifestés durant la crise.



Eloïse Oberson,

Chargée de mission associative

Partager :

